UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2023-01-06-04

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 6 janvier 2023 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 20
Nombre de membres ayant donné procuration : 06
Nombre d'absents non représentés : 09
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le vendredi 16 décembre 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DÉLIBERÉ

IV- Forfait mobilités durables : modification de la délibération du CA du 7 janvier 2021 relative aux conditions et montants de prise en charge

APPROUVE l'application systématique des nouvelles conditions d'éligibilité et montants de prise en charge du Forfait Mobilités Durables selon la règlementation en vigueur.

VOTE : POUR : 23 ABSTENTIONS : 02 NE PREND PAS PART AU VOTE : 01

Pau, le 9 janvier 2023
Le Président,

Laurent **BORDES**

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 31/01/2023